

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 avril 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 4 avril 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne continue de violer les dispositions du cessez-le-feu et de l'Accord de Téhéran relatif à la zone de séparation entre les deux pays. Vous trouverez en annexe le détail des violations commises entre le 19 février et le 13 mars 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

## Annexe

## Violations commises par l'Iran

<i>Date</i>	<i>Faits</i>
1. 19 février 2000	À 2 h 30, la partie iranienne, utilisant des fusils GC, a tiré de manière intensive sur un pétrolier battant pavillon des Émirats arabes unis qui se trouvait dans le Chatt al-Arab, face à la zone de Fida'iya (point de coordonnées géographiques 2743) (carte de Sayba au 1/100 000e). Le navire, qui a subi des dégâts, est tombé en panne.
2. 19-20 février 2000	À 22 h 30, la partie iranienne a lancé des fusées éclairantes dans la zone comprise entre les postes de garde de Salah al-Din et Horreya. On a également entendu des bruits de tirs provenant du territoire iranien.
3. 23 février 2000	1. La partie iranienne a renforcé la colline faisant face à la ville de Fao (point de coordonnées géographiques 3721) (carte de Fao au 1/100 000e) en y installant une mitrailleuse monotube pointée vers la ville. 2. La partie iranienne a renforcé la parcelle de terre située au point de coordonnées géographiques 5918 (carte de Mina al-Bakr au 1/100 000e), près du pont Ounboubi, et intensifié son contrôle sur le poste de douane de la région sud, dans la ville de Chatt al-Arab, en y installant une mitrailleuse monotube pointée vers le territoire iraquien.
4. 24 février 2000	Un hélicoptère militaire iranien a survolé les terres iraniennes situées en face du poste de garde iraquien de Siha, de la colline d'Ayn Naft et du poste de garde de Khaled dans le secteur de Badra, puis est reparti vers l'intérieur du territoire iranien.
5. 28 février 2000	À 18 heures, trois militaires se sont infiltrés sur le territoire iraquien à partir de la zone faisant face au poste de garde frontière de Bajaliya (point de coordonnées géographiques 345745). Ils ont tiré à l'arme légère en direction du poste de garde, qui a riposté.
6. 28 février 2000	À 10 heures, deux éléments armés de fusils ont enlevé Adnane Ilwane, un ressortissant iraquien habitant le village de Bika (secteur de Khanqine), alors qu'il faisait paître ses moutons dans la région iraquienne de Zayn al-Qaws. Un véhicule militaire iranien attendait le groupe sur le territoire iranien, près de la frontière iraquienne.
7. 1er mars 2000	À 20 heures, des éléments occupant des positions iraniennes situées sur la côte iranienne, dans la zone faisant face à Sihane (point de coordonnées géographiques 324569) et à l'île de Bid'a (point de coordonnées géographiques 308598), ont tiré en l'air par intermittence et de manière désordonnée. Les tirs se sont arrêtés le 2 mars 2000, à 5 heures.
8. 8 mars 2000	Un hélicoptère iranien a été observé sur le territoire iranien, en face des unités iraqiennes au point de coordonnées géographiques 7815 (carte de Khazina au 1/100 000e).
9. 9 mars 2000	À 8 heures, la partie iranienne a brûlé des champs de roseaux situés sur la côte iranienne en face de la zone de Fao (point de coordonnées géographiques 342233) (carte de Fao au 1/100 000e).
10. 13 mars 2000	À 9 h 30, un hélicoptère militaire venant de l'intérieur du territoire iranien a survolé le poste de garde iranien de Karboula au point de coordonnées géographiques 4213 (carte de Khanqine au 1/100 000e). Trois minutes plus tard, l'appareil a regagné l'intérieur du territoire iranien.
11. 13 mars 2000	À 10 h 15, un avion de reconnaissance téléguidé a quitté le territoire iranien en direction du territoire iraquien et survolé, à 2 000 mètres d'altitude, Aq Dag al-Kabir, Aq Dag al-Saghir, puis des unités iraqiennes. À 10 h 20, nos forces antiaériennes l'ont abattu au point de coor-

---

<i>Date</i>	<i>Faits</i>
12. 13 mars 2000	données géographiques 2813. L'avion était utilisé pour surveiller et filmer les unités irakiennes en première ligne. À 17 h 25, un avion de reconnaissance téléguidé de couleur blanche a décollé de l'intérieur du territoire iranien, survolé Aq Dag al-Kabir, longé la frontière internationale vers le sud dans l'espace aérien iranien, puis regagné l'intérieur du territoire iranien. L'appareil, qui volait à 2 000 mètres d'altitude, était utilisé pour surveiller et filmer les unités irakiennes en première ligne.

---